Nantes (44) : un Libyen sous OQTF multirécidiviste qui enchaîne les vols depuis plusieurs mois pour se payer du Rivotril écope de 10 mois de prison ferme. “C’est la dernière fois que vous me voyez au tribunal”

29/07/2026 à 17h03



L’homme dans le box des prévenus est né en Libye, à Tripoli. Il est arrivé en France à la fin de l’année 2024. Et ce mois de juillet il a beaucoup fait parler de lui dans les rues de Nantes.

Le mardi 21 juillet 2026, une femme signale à la police municipale que son sac à main a disparu alors qu’elle était en terrasse, à Nantes. Grâce à ses airpods connectés et à l’analyse de la vidéosurveillance, les policiers ont rapidement retrouvé celui qui avait dérobé ses affaires. (..)

Le jeudi 23 juillet, une femme prend un café sur une terrasse nantaise. Paniquée, elle appelle le 17. Son sac rouge a

disparu. Le même homme est retrouvé par les forces de l'ordre, non loin du lieu du vol, en état d'ivresse manifeste (…).

Et si le prévenu se retrouve jugé ce vendredi 24 juillet à Nantes, sous le régime de la comparution immédiate, c'est d'abord face à la répétition des faits. Car, avant ces deux vols, l'homme reconnaît avoir tenté de dérober des affaires dans une voiture en mars dernier, avoir commis un vol à la roulotte sur le parking d'Atlantis (Saint-Herblain) en juin, et avoir dérobé un téléphone dans une poche arrière dans le tramway début juillet à Nantes.(…)

Pourquoi vous continuez à voler ? demande la présidente. Je suis addict au Rivotril, assure le jeune homme. Ce médicament, appelé prégabaline, est prescrit pour traiter l'épilepsie, mais détourné comme stupéfiant. Au début, j'étais hébergé, j'avais un travail, je me suis mis à consommer avec lui, et je me suis retrouvé à la rue, détaille-t-il.

À la barre, celui qui est assigné à résidence et sous le coup d'une OQTF assure que cette fois il va se soigner. (…) Ce sont des vols simples, sans violence, sans arme, il faut les juger pour ce qu'ils sont, rappelle l'avocat du prévenu, brossant le portrait d'un homme isolé sur le territoire, sans famille, sans domicile et sans ressource, traversé par une véritable usure psychologique et une fatigue morale. Je vous demande pardon, c'est la dernière fois que vous me voyez ici, conclut le prévenu.

En définitive, le tribunal prononcera une peine de six mois de prison, ajoutant la révocation d'un sursis judiciaire pour une peine de quatre mois prononcée l'année dernière. Soit dix mois de prison ferme. L'homme dispose de dix jours pour faire appel de la décision.

Ouest France